

## MAPA Jeux / Jouets

### Analyse critères de développement durable

#### Description du marché

Le marché de fourniture de jeux et jouets pour les services de la ville inclut en 2008 des exigences de développement durable.

Un travail de sensibilisation préalable des acheteurs a permis d'identifier les recommandations qui pouvait être faites aux prestataires dans le cadre du marché (éco-conception, respect des droits humains au travail, sécurité, pédagogie et clause de progrès) et aux acheteurs au moment de la commande (éco-conception et pédagogie). Une note de recommandation a été diffusée à tous les acheteurs.

Une recherche de produits sur les catalogue des fournisseurs actuels à permis d'ajuster les recommandations notamment en matière d'éco-conception et de pédagogie en fonction de l'offre existante.

Une note d'introduction est insérée dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et le règlement de la consultation (RC) :

*« Depuis 2006, la ville de Sainte-Luce-sur-Loire s'est engagée dans une démarche d'achat responsable. En prenant en compte l'impact social, éthique et environnemental de ses achats, la ville espère influencer de manière significative pour un respect des droits humains, un commerce plus équitable et la préservation de l'environnement dans une perspective de développement durable. »*

Le marché est divisé en 7 lots :

- Lot n° 1 jeux et jouets destinés aux enfant du personnel communal
- Lot n° 2 matériel et fournitures pédagogiques pour activités manuelles
- Lot n° 3 jeux et jouets d'éveil de motricité
- Lot n° 4 jeux et jouets d'imitation et de construction
- Lot n° 5 jeux de société
- Lot n° 6 jeux et jouets sensibilisant le public à l'environnement et au développement durable
- Lot n° 9 matériels et fournitures pédagogiques pour loisirs créatifs

Les exigences de développement durable portent sur tous les lots.

La création du lot n° 6 montre le souhait de la collectivité de disposer dans le fond de la ludothèque de jeux et jouets sensibilisant à l'environnement et au développement durable.

Le RC détaille les exigences de développement durable demandées au fournisseur :

*« Le titulaire devra joindre à sa candidature une **note méthodologique** ayant pour objectif de*

*décrire les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental lié à l'exécution du marché et pour promouvoir une démarche éthiquement et socialement responsable au sein de l'entreprise et à l'attention des fournisseurs.*

*Les fournitures, objet du présent marché, devront être conformes aux **normes de sécurité** et **spécifications techniques applicables en vigueur** à la date du marché.*

*Le candidat devra s'engager pour le **respect des droits humains au travail**.*

*La ville incite fortement les candidats à intégrer dans leur offre des **produits éco-responsables**.*

*Le candidat devra fournir des justificatifs permettant de juger du caractère environnemental du produit. »*

Une clause de progrès incite le prestataire à prolonger sa démarche de qualité environnementale, et propose un accompagnement par la collectivité pour la mise à dispositions d'informations sur le développement durable.

## **Analyse du marché**

### **La sélection des offres se fait selon le critère suivant :**

***Réponses aux exigences en matière de développement durable jugées sur 5 points avec un coefficient de 10% :***

Analyse à partir de la note méthodologique remplie et des éventuels documents annexes. La note est donnée en comparaison des autres offres.

Classement des offres en fonction du degrés d'engagement du fournisseur dans une politique de développement durable (certification, politique environnementale, ...).

La présence de l'acte de l'engagement en faveur du respect des droits humains au travail est déterminante.

### **Problèmes rencontrés :**

Certains fournisseurs n'ont pas joint au dossier les pièces demandées (note méthodologique et/ou acte d'engagement). Dans le cas où ces documents sont remplacés par d'autres justificatifs (politiques de développement durable, certificat sur l'honneur,...), l'offre est tout de même analysée mais la note finale est abaissée. Dans le cas où aucun justificatif n'est fourni, la note est nulle.

## **Suivi du marché**

Afin d'assurer des achats responsables tout au long de la durée du marché, il sera de nouveau diffusé aux acheteurs des recommandations pour intégrer des critères de développement durable dans leur commandes.

Un suivi rigoureux des commandes devra également être fait par les acheteur afin d'assurer l'équilibre économique du marché.